

REGLEMENT

1. Conditions d'admission.

Course ouverte à tous et toutes.

Le trail de la Provinciale by Batifer Trail est une course pédestre disputée à 98% sur sentiers et chemins forestiers balisés, courue en semi-autosuffisance sur trois distances : 8, 14 ou 25 km.

2. Inscriptions.

Ne pourront prendre le départ que les coureurs en ordre de paiement. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Néanmoins nous nous engageons à rembourser les participants à 100% si nous devons annuler l'événement pour cause d'annulation du au Corona virus (covid). Aucun autre remboursement ne sera effectué pour une autre raison.

3. Matériel obligatoire.

– Un téléphone portable. En cas d'abandon ou de blessure, prévenir obligatoirement les organisateurs.
Vêtements adaptés aux conditions météo.

4. Balisage.

Le balisage mis en place se présentera sous forme de banderoles (rubalise) d'environ 1m de long, accrochées aux branches, de chaux sur le sol, et d'un fléchage d'appoint aux endroits critiques.

Aux traversées de voies publiques : LE RESPECT DU CODE DE LA ROUTE est PRIMORDIAL et le coureur n'a en aucun cas la priorité.

5. Ravitaillements.

Les grandes distances se courent en semi-autosuffisance, il est conseillé aux coureurs de se munir de leurs propres provisions en nourriture et en eau. Un ravitaillement sera prévu sur les parcours des 14 et 25 km. Ravitaillement à l'arrivée également. Les 8 km se courent en autonomie complète. En cas de forte chaleur des points d'eaux seront ajoutés pour le 14-25km

6. Responsabilité

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

7. Retrait des dossards.

Le retrait des dossards se fera le jour de la course, à partir de 13H00

Heures de Départ:

25 km : 14H00

14km : 14H30

8 km : 15H00

8. Port du dossard.

Le dossard devra être visible pendant toute la durée de l'épreuve.

9. Vestiaires

Il n'y aura pas de vestiaires mais des douches seront disponibles et peuvent faire office de vestiaires avant la course.

10. Droit de l'image.

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de sa promotion.

11. Conditions générales

En cas de conditions météo très difficiles, les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve et de proposer un parcours de repli, voire l'annulation.

12. Récompenses

Récompenses aux trois premiers H / F sur les trois distances.
et enfin ...

La Nature vous accueille, respectez-la !

Tout coureur abandonnant des déchets sur le parcours sera disqualifié. Tout ravitaillement sauvage est interdit ainsi que les suiveurs et VTT, sauf ceux prévus par l'organisation. Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification immédiate.

L'inscription au Trail de la Provinciale implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.